

Le conseil de la Municipalité de St-Aimé-du-Lac-des-Iles siège en séance ordinaire ce 13 avril 2021 à 19 h 30 par vidéoconférence.

Sont présents à cette vidéoconférence le maire monsieur M. Luc Diotte, les conseillères mesdames Kim Elbilia et Lyne Martel, les conseillers messieurs André Benoit et André Cyr.

Sont absentes : mesdames Anne-Marie Lareau et Mélanie Lampron.

Assistent également mesdames madame Nancy Carpentier, directrice générale.

**3826-21-04-1** OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est constaté, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

**3827-21-04-2** APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Benoit, appuyé par madame Lyne Martel, d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

**3828-21-04-3** PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR PRÉSENTÉ

Monsieur le maire déclare la période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présenté ouverte.

**3829-21-04-4** ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 9 MARS 2021

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ monsieur André Cyr, appuyé par monsieur André Benoit, d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 mars 2021 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, comme soumis.

ADOPTÉ

**3830-21-04-5** DÉPÔT/DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil municipal du 13 octobre 2020 les déclarations d'intérêts pécuniaires de mesdames Anne-Marie Lareau et Mélanie Lampron et de messieurs André Benoit et Luc Diotte ont été déposées publiquement sans que le procès-verbal en fasse mention;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil municipal du 10 novembre 2020 la déclaration d'intérêts pécuniaires de monsieur André Cyr a été déposée sans que le procès-verbal en fasse mention;

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Lampron, appuyé par madame Kim Elbilia, de confirmer le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires suivantes en dates rétroactives du :

- 13 octobre 2020 pour mesdames Anne-Marie Lareau, conseillère no. 1 et Mélanie Lampron, conseillère no. 5 et de messieurs André Benoit, conseiller 6 et Luc Diotte, maire; et
- 10 novembre 2020 pour monsieur André Cyr, conseiller no. 4.

ADOPTÉ

**3831-21-04-6** LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2021

IL EST PROPOSÉ par madame Kim Elbilia, appuyé par monsieur André Cyr, d'approuver la liste des comptes à payer au 31 mars 2021 (jointe en annexe A).

ADOPTÉ

- 3832-21-04-7**      **CHÈQUES ET PAIEMENTS ACCESD DU 1<sup>er</sup> AU 31 MARS 2021 À ÊTRE ENTÉRINÉS**  
 IL EST PROPOSÉ par monsieur André Cyr, appuyé par monsieur André Benoit, d'approuver la liste des chèques et paiements ACCÈSD à être entérinées du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2021 (jointe en annexe B).  
 ADOPTÉ
- 3833-21-04-8**      **REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 1<sup>er</sup> AU 31 MARS 2021**  
 IL EST PROPOSÉ par madame Kim Elbilia, appuyé par monsieur André Benoit, d'approuver le registre des salaires à être entérinés du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2021 (joint en annexe C).  
 ADOPTÉ
- 3834-21-04-9**      **TABLEAU DE LA RÉPARTITION DE LA DETTE À LONG TERME – MRC D'ANTOINE-LABELLE**  
 La directrice générale informe les membres du conseil municipal que selon le sommaire de répartition de la dette au 31 décembre 2020 de la MRC D'Antoine-Labelle celle de la municipalité s'élève à 301 074 \$
- 3835-21-04-10**    **RISTOURNE 2020 DE LA MMQ**  
 La directrice générale informe les membres du conseil municipal qu'au terme de l'exercice financier de 2020, la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) a versé une ristourne de 2 millions de dollars à ses membres admissibles et que suite au renouvellement du contrat de la municipalité la part attribuée s'élève à 1093 \$.
- 3836-21-04-11**    **REPORT DU PAIEMENT DE LA SOMME PAYABLE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**  
 La directrice générale informe les membres du conseil municipal que la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbeault, a reporté le paiement de la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec au 30 septembre et au 1<sup>er</sup> décembre 2021.
- 3837-21-04-12**    **ÉLABORATION D'UN RÈGLEMENT OFFICIEL DE LA PLAGE**  
 La directrice générale informe les membres du conseil qu'une réunion virtuelle de travail a eu lieu avec mesdames Kim Elbilia et Mélanie Lampron et elle-même visant l'élaboration d'un règlement officiel de la plage municipale et que le texte d'un projet de règlement sera discuté lors de la prochaine réunion du conseil municipal.
- 3838-21-04-13**    **SUIVI - ASSURANCE DES CYBER-RISQUES**  
 La directrice générale informe les membres du conseil municipal qu'une étude du système informatique actuel est à l'étude afin de déterminer les risques encourus par la municipalité au niveau des cyberrisques. Elle mentionne également avoir recours à l'expertise de Bélanger Électronique et du responsable des TI auprès de la MRC. Le dossier fera l'objet d'un suivi par la direction générale et sera présenté lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.
- 3839-21-04-14**    **SUIVI – VIDÉODIFFUSION DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL**  
 La directrice générale présente aux membres du conseil une proposition reçue du fournisseur Audio TSL afin d'équiper la salle communautaire de la municipalité accessoire permettant la vidéodiffusion des assemblées du conseil. Elle indique que non seulement faut-il prévoir de l'équipement, mais que l'insonorisation de la salle doit d'abord être améliorée afin que l'achat de l'équipement technique puisse y être performante. Madame Carpentier indique que le dossier fera l'objet d'un suivi par la direction générale et sera présenté lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.
- 3840-21-04-15**    **PROCESSUS D'EMBAUCHE POUR UN SURVEILLANT À LA PLAGE MUNICIPAL**  
 La directrice générale présente aux membres du conseil municipal un projet d'offre d'emploi pour l'embauche d'un surveillant de plage et ces derniers discutent du processus du recrutement. Il est suggéré d'augmenter la visibilité de l'offre en la publiant également celle-ci sur Zone-Emploi.

**3841-21-04-16**    **SUIVI – RÉFECTION DU CH. KIAMIKA ET CH. TOUR-DU-LAC**

Monsieur Diotte informe les membres du conseil municipal que les conseillers responsables du dossier voirie, messieurs Benoit et Cyr ainsi que monsieur Sylvain Grenier ont rencontré les ingénieurs de la MRC avec afin de revoir la proposition des travaux à effectuer sur le Chemin Kiamika et Chemin Tour-du-Lac. Suivant la réception de l'estimation modifiée des travaux à effectuer, celle-ci sera présentée au conseil pour approbation.

**3842-21-04-17**    **LOISIRS LAURENTIDES - RENOUELEMENT 2021-2022**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur André Benoit, appuyée par madame Kim Elbilia que la directrice générale, Nancy Carpentier, soit autorisée au nom de la Municipalité de St-Aimé-du-Lac-des-Iles à signer tout document pour la demander de renouvellement de l'adhésion à Loisirs Laurentides ainsi qu'à payer la somme de 70,00 \$ plus taxes pour son renouvellement.

ADOPTÉ

**3843-21-04-18**    **AVIS D'INFRACTION (S) SUITE À UN INCENDIE AU 843, ROUTE 309**

La directrice générale informe les membres du conseil municipal que le dossier doit être reporté à une prochaine réunion puisque des informations sont toujours manquantes et que des vérifications doivent être complétées.

REPORTÉ

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES****3844-21-04-19**    **Construction d'un solarium sur une galerie existante au 1234 Ch. De la Presqu'île**

**ATTENDU QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée pour la construction d'un solarium sur une galerie existante au 1234 Ch. De la Presqu'île pour un empiètement de 8, 26m dans la marge de recul avec la ligne des hautes eaux.

**SUIVANT LES RECOMMANDATIONS** du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité,

**IL EST PROPOSÉ** par madame Lyne Martel, appuyé par madame Kim Elbilia et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation pour la construction d'un solarium sur une galerie existante, tel que déposée.

ADOPTÉ

**3845-21-04-20**    **Régularisation des marges de recul de la galerie et la maison au 9, Chemin Quévillon**

**ATTENDU QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée pour régulariser les marges de recul de la galerie et de la maison au 9, Chemin Quévillon pour un empiètement entre 1,3 et 3,4 m pour la galerie et de 0,6 pour la maison.

**SUIVANT LES RECOMMANDATIONS** du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité,

**IL EST PROPOSÉ** par madame Lyne Martel, appuyée par madame Kim Elbilia et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation pour régulariser les marges de recul de la galerie et de la maison au 9, Chemin Quévillon pour un empiètement entre 1,3 et 3,4 m pour la galerie et de 0,6 pour la maison, tel que déposée.

ADOPTÉ

**3846-21-04-21**    **Reconstruction d'une maison démolie au 911, rue Charrette**

**ATTENDU QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée pour reconstruire une maison démolie au 911, rue Charrette hors du délai permis de six mois.

**SUIVANT LES RECOMMANDATIONS** du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité,

**IL EST PROPOSÉ** par madame Lyne Martel, appuyé par madame Kim Elbilia et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation pour permettre la reconstruction de la maison démolie au 911, rue Charrette, tel que déposée.

ADOPTÉ

**3847-21-04-22 BILAN ANNUEL DU TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES 2020**

La directrice générale informe les membres du conseil municipal que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) a déposé son rapport annuel de l'année 2020. Elle indique que le nombre de fosses septiques vidangées dans la Municipalité a encore augmenté pour passer de 123 vidanges en 2019 à 183 pour l'année 2020. Les conseillers indiquent qu'il serait important d'envoyer un rappel aux citoyens à l'égard de leurs obligations concernant la vidange des fosses septiques à l'automne 2021.

**3848-21-04-23 SUIVI -CRUE DES EAUX**

La directrice générale informe les membres du conseil municipal que la sécurité civile et publique ne prévoit pas de débordement des eaux dans la Municipalité étant donné la faible quantité de neige reçue durant l'hiver et des faibles précipitations à ce jour.

**3849-21-04-24 ANNONCE MINISTÉRIELLE – PROCESSUS DE SIMPLIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DES PLACES EN CPE**

La directrice générale informe les membres du conseil municipal avoir reçu une communication du CLD d'Antoine-Labelle demandant de soutenir l'émergence de services de garde en milieu familial dans la Municipalité depuis l'annonce ministérielle de simplification du développement des places en CPE. Il est entendu que l'information concernant cette annonce sera circulée sur la page Facebook et sur le site Web de la Municipalité. Le conseil suggère de différer la décision d'un soutien financier de la part de la Municipalité et d'attendre de constater un intérêt de la part d'un ou des citoyens à l'ouverture d'un CPE en milieu familial.

**VARIA****3850-21-04-25 BRANCHEMENT AU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE DE LA CASERNE DE POMPIERS**

La directrice générale informe les membres du conseil municipal avoir reçu une communication de la part de la MRCAL concernant le branchement au réseau de fibre optique de la caserne de pompiers (890, route 309).

**3851-21-04-26 AIDE FINANCIÈRE DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE COVID-19**

Suivant une demande d'un des conseillers de la Municipalité, la directrice générale informe les membres du conseil municipal qu'un montant de 13 299 \$ a été déposé au 31 mars 2021 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances de la Municipalité.

**3852-21-04-27 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

**3853-21-04-28 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de madame Lyne Martel, appuyée par monsieur André Benoit.

ADOPTÉ

---

Luc Diotte  
Maire

---

Nancy Carpentier  
Directrice générale

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

**Luc Diotte**  
**Maire**

Je, Josée Collard, secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

---

**Josée Collard**  
**Secrétaire-trésorière adjointe**